Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 151.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

DIMANCHE 31 MAI 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois..... 5 francs — Six mois....... 9 — Un an......... 18 —

Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.

Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :

ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix............ Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.

A Tourcoing............ Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5;

A Mouscron............ Chez M. Henri Leroy, rue de la Station;

A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.

En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 29 mai 1903.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

M. le Hérissé veut poser une question au Ministre des Colonies sur l'état sanitaire de la Côte d'Ivoire, mais le Président, lié par une décision prise hier soir par la Chambre, lui refuse la parole et appelle la suite de la discussion du projet sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

M. Vaillant développe longuement un contre-projet qui a pour objet la constitution de l'assurance ouvrière. L'orateur critique le système de l'assistance que la Commission a préféré, à tort suivant lui, à celui de l'assurance.

M. Chauvière présente des observations.

M. Bienvenu Martin, *rapporteur*, reconnaît l'importance de la vaste question de l'assurance; mais, aujourd'hui, la Chambre légifère sur un autre terrain, celui de l'assistance. L'organisation de l'assurance viendra à son heure.

Le contre-projet Vaillant est repoussé par 449 voix contre 70.

M. Mirman entre dans la voie tracée par M. Piot. Il veut encourager les mères de famille, mais autrement que par de vaines décorations. Il propose de compléter ainsi l'article premier du projet : « Tout enfant, légitime ou non, ayant vécu deux ou trois ans, donne droit à une réduction de six mois sur l'âge normal de la pension de vieillesse, au bénéfice de la mère, justifiant qu'elle a supporté, dans la mesure de ses ressources, les charges d'entretien dudit enfant jusqu'à l'âge où celui-ci a pu subvenir lui-même à ses besoins. »

Cet amendement est adopté.

M. Mirman propose un autre amendement. L'article premier de la Commission porte : « Tout Français a droit à l'assistance. » Il propose de réserver le mot « indigent » jusqu'au vote de l'article 18. Le mot est réservé, et le premier paragraphe de l'article premier est adopté.

M. de la Ferronays propose d'ajouter après les mots : « a droit à l'assistance », ceci : « lorsqu'il n'y aura ni descendants directs, ni frères, ni sœurs en état de lui venir en aide. »

M. Millerand, *président de la Commission*. — La proposition de loi donne une créance certaine aux vieillards, aux infirmes et aux indigents; pour que la créance ait de la valeur, il faut qu'il y ait un débiteur certain et ce débiteur, c'est l'Etat, c'est le département ou c'est la commune. (Très bien; très bien à l'extrême-gauche.)

Est-ce à dire que nous voulions faire table rase de cette admirable efflorescence d'œuvres privées, qui, pour une part, remplissent l'office que devrait remplir l'Etat? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. de l'Estourbeillon. — Le Gouvernement est en train de les proscrire; soyez au moins logique. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Millerand. — Nous voulons seulement rendre à l'Etat le rôle qui lui appartient; il s'agit de centraliser les efforts de la bienfaisance privée sans la restreindre. La Commission garde le recours contre la famille; elle garde les œuvres de bienfaisance privées. (Applaudissements.)

L'amendement est repoussé.

Le second paragraphe de l'article premier, ainsi conçu, est également adopté : « Les étrangers qui rempliront les conditions prescrites par le paragraphe précédent, seront assimilés aux Français, toutes les fois que le Gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine. »

L'article premier est réservé à cause du mot « indigent » qui l'a été lui-même.

HOMMAGE A LA CHARITÉ CATHOLIQUE

L'article 2 est ainsi conçu : « L'assistance est donnée par la commune où l'indigent a son domicile de secours; à défaut de domicile de secours communal, par le département où l'indigent a son domicile de secours départemental; à défaut de tout domicile de secours, par l'Etat. La commune et le département reçoivent pour le payement des dépenses mises à leur charge par la présente loi, les subventions prévues au titre 4. »

M. Sibille développe un amendement tendant à ce que les secours publics ne soient donnés qu'en cas d'insuffisance de la bienfaisance privée et qu'ils soient accordés d'abord par les bureaux de bienfaisance et les hospices.

Le rapporteur a, dans son rapport, fait la critique de la bienfaisance privée qui, a-t-il déclaré, était impuissante à soulager complètement les misères et dont l'action, a-t-il ajouté, ira en se restreignant à mesure que la collectivité aura plus conscience de ses devoirs. A l'heure actuelle, on ne peut pas se passer du concours de la bienfaisance privée, parce que ce concours représente un nombre considérable de millions. (Vifs applaudissements; clameurs furieuses à l'extrême-gauche.)

M. Coutant. — Vous faites du catholicisme.

M. Sibille. — Non, Monsieur, je fais de l'humanité. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.) Je fais acte de libre penseur, largement tolérant et que ne domine aucune passion mesquine. (Salve d'applaudissements; vociférations.) Je dis qu'on n'a pas cherché quelle était l'importance de ce concours de la bienfaisance privée, qui se chiffre par des dizaines de millions. (Nouveaux applaudissements; hurlements forcenés.) Je vais vous citer le rapport du Conseil supérieur de l'Assistance publique. Eh bien, d'après ce rapport les Petites Sœurs des Pauvres assistent plus de 18.000 vieillards. (Salve d'applaudissements.)

L'extrême-gauche est au comble de la rage.

M. Coutant *crie :* Elles exploitent les enfants dans les ouvroirs. (Protestations indignées à droite.)

M. Sibille. — On peut, sans être taxé de cléricalisme, rendre l'hommage qu'elles méritent aux Petites Sœurs des Pauvres. (Salve d'applaudissements.) Elles n'ont jamais exploité personne : elles dépensent annuellement 10 millions pour les infirmes. (Nouvelle salve d'applaudissements; vociférations frénétiques.)

Incidents

M. Fournier. — Elles sont donc riches. (Explosion de protestations indignées.)

M. Coutant. — Elles en gardent pour elles.

Les protestations redoublent à droite.

M. Savary de Beauregard. — C'est indigne!

M. Fabien Cesbron. — On voit bien que vous ne connaissez pas ces femmes admirables.

M. Prache. — Hier, vous vous plaigniez qu'on diffamât les ministres sans preuves; aujourd'hui, c'est vous qui diffamez sans la moindre preuve les plus nobles créatures. (Salve d'applaudissements; tumulte.)

A ce moment, M. Fournier quitte sa place et va s'asseoir au centre, près de M. Prache, où il est vivement pris à partie par MM. Galpin, Lorgnet, de Beauregard. M. de Grandmaison en fait autant de son côté, et va prendre place au milieu des socialistes. D'assez vives altercations s'élèvent. La discussion est interrompue de fait.

Le Président invite l'extrême-gauche à respecter la liberté de la tribune.

M. Aynard s'indigne au centre et frappe du poing son pupitre. Tout ceci est abominable, crie-t-il, nous sommes tous incapables de montrer autant de vertu que les Petites Sœurs des Pauvres. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

M. Fournier, qui proteste à droite, est conspué énergiquement par ses voisins qui le somment de regagner son banc.

M. Sibille. — Est-ce qu'au lieu de donner un tel spectacle, nous ne ferions pas mieux d'unir tous nos efforts pour faire une œuvre utile aux malheureux! (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

L'extrême-gauche invective de plus belle M. Sibille. Le tumulte est à son comble.

Le Président. — Messieurs, le spectacle que donne en ce moment la Chambre est indigne d'elle. J'invite tous nos collègues à regagner leurs places.

Le calme se rétablit peu à peu. M. Sibille poursuit. On devrait utiliser toutes les bonnes volontés, celles des catholiques, des protestants, des israélites et des libres-penseurs pour donner une bonne situation au problème si délicat de l'assistance.

M. Aynard. — *A Lyon il y a 3.500 personne soutenues par les œuvres privées et 1,550 soutenues par les institutions publiques.* Voilà qui vient à l'appui de la noble thèse soutenue si courageusement par M. Sibille. (*Applaudissements prolongés*).

M. Sibille termine ainsi : Nous ne voulons pas faire échec au projet; nous demandons seulement qu'on respecte tout ce qui a été fait par la charité privée pour arriver au soulagement de toutes les misères. (*Double salve d'applaudissements à droite et au centre*).

L'orateur est félicité par ses amis.

M. Bienvenu Martin, rapporteur, combat l'amendement de M. Sibille, qui est la négation, dit-il, du principe posé dans la loi.

Le Conseil d'Etat a vu dans l'assistance aux vieillards l'accomplissement d'un devoir individuel; nous y voyons, nous, l'accomplissement d'un devoir social.

On a parlé des œuvres privées qui existent; mais personne n'y porte atteinte, ces œuvres pourront combiner leur action avec celle de la commune.

On a dit que le projet de loi imposerait des charges accablantes aux communes. Les sacrifices qu'il s'agit de faire ne sont pas au-dessus des forces du pays. J'espère qu'une Chambre française voudra montrer un esprit démocratique au moins égal à celui qu'ont montré les Parlements de Belgique et de Hollande. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Drake. — La loi belge recommande de tenir compte des secours donnés par les œuvres privées. (Très bien! très bien!)

M. Féron. — Nous ne combattons pas la charité privée, qui peut avoir son utilité; mais dans la charité privée, il y a deux poids et deux mesures. Le billet de confession joue un grand rôle dans la charité. (Vives protestations à droite.)

M. Massabuau. — Vous préférez le billet de confession de vos préfets. (Rires; clameurs furieuses à l'extrême gauche.)

M. Fournier. — Tout à l'heure, M. Sibille soutenait que les Petites-Sœurs des Pauvres consacraient des millions par an au soulagement des pauvres. Je l'ai interrompu en disant : « Elles sont donc riches! » Je voulais dire que dans l'assistance des Petites-Sœurs des Pauvres entrent des considérations d'intérêt et de religion. (Protestations indignées à droite et au centre. Je connais des exemples; elles ne secourent souvent que ceux qui peuvent leur laisser un héritage ou ceux dont les parents peuvent payer.

La droite tout entière, une grande partie du centre apostrophent avec indignation l'orateur. On lui crie : « Ce sont des infamies, toujours des calomnies sans preuves. Prouvez! Prouvez! »

M. de Boury. — Vos calomnies sont abominables. Les Petites-Sœurs des Pauvres sont admirables. (Salve d'applaudissements; clameurs forcenées à l'extrême gauche.)

M. Lockroy qui a remplacé M. Bourgeois au fauteuil, déclare qu'un pareil débat ne devrait pas être rabaissé.

M. de Boury. — J'ai souvent fait entrer des vieillards chez les Petites-Sœurs des Pauvres; on ne leur a jamais rien demandé. (Salve d'applaudissements.)

M. Brisson (Gironde). — A Bordeaux, les Petites-Sœurs des Pauvres assistent les vieillards sans leur demander aucune contribution. (Nouvelle salve.)

M. Bouveri. — Dans la ville que j'administre, pour entrer chez les Petites-Sœurs des Pauvres, il faut payer 45 francs par mois. (Vives protestations à droite. Cris : « Vous ne pouvez pas le prouver. » Tumulte.)

M. de la Ferronays. — A Nantes, les Petites-Sœurs reçoivent des libre-penseurs avérés, j'en connais des exemples, et toujours gratuitement! (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

M. Fournier prononce encore quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Millevoye. — Le projet de la Commission s'inspire d'un principe légitime, mais nous tenons à avoir l'assurance que vous ne paralyserez pas la bienfaisance privée. La République a pris au christianisme sa devise : « Aimons-nous les uns les autres ». Il est vrai que jusqu'ici vous n'avez presque pas fait de politique républicaine, il est temps que vous commenciez. (Applaudissements; bruit à l'extrême-gauche.)

Le Président. — Je vais mettre aux voix l'amendement Sibille.

M. Millerand. — La Commission et le Gouvernement le repoussent. (Agitation.)

M. Sibille *avec force :* Une dernière fois, je pose la question : Est-il bien entendu qu'on acceptera le concours de la bienfaisance privée et qu'on ne portera pas atteinte aux institutions existantes? Je demande une réponse formelle sur ce point. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Millerand. — Au nom de la Commission, je déclare que le projet de loi, loin de vouloir détruire les œuvres de bienfaisance, se propose, au contraire, de les utiliser pour l'adoucissement des souffrances humaines. (Vifs applaudissements à droite et au centre; sensation prolongée.)

M. Sibille. — *Cet engagement, le commissaire du* Gouvernement le prend-il aussi!

Le commissaire du Gouvernement. — Absolument.

M. Sibille. — Devant ce double engagement qui, j'y compte bien, sera tenu, je retire mon amendement. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Le premier paragraphe de l'article 2 est ensuite adopté. La Chambre décide de siéger exceptionnellement demain pour continuer la discussion. La séance est levée à 6 heures 35.

SÉNAT

Séance du vendredi 29 mai 1903

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Fallières.

M. Le Provost de Launay insiste pour que le Ministre de l'Intérieur établisse une réglementation sévère pour la circulation des automobiles.

M. Combes répond qu'il a décidé de nommer à cet effet une commission spéciale.

Le service de deux ans

On reprend la loi de deux ans. Par 205 voix contre 74, le Sénat supprime l'art. 25, voté en première lecture, c'est-à-dire les devancements d'appel et s'ajourne à mercredi.

La séance est levée à six heures.

INFORMATIONS

L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

Paris, 29 mai. — Le groupe de la *Réforme parlementaire*, qui comprend cent-vingt membres, a décidé d'appuyer le projet de M. Jules Roche, *supprimant l'initiative parlementaire en matière de* dépenses ou, à défaut de la suppression complète, la limitation partielle proposée par M. Codet.

LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Paris, 29 mai. — M. Combes sera entendu demain à quatre heures par les délégués des quatre groupes du « Bloc ». Dans cette réunion, il sera beaucoup question de la procédure à suivre contre les Congrégations de femmes et de l'impôt sur le revenu.

LES MÉDAILLES AU SALON

Paris, 29 mai. — Les différents jurys ont commencé leurs opérations ce matin, au Salon des Artistes français, pour l'attribution des médailles. Le jury de peinture a décerné les récompenses suivantes :

Médailles de seconde classe : MM. Roger, Avy, Laparra, Lavalley, Moreau-Néret, Legrand, Grosso, Grau, Grün.

LE ROI D'ITALIE A PARIS

Paris, 29 mai. — Une dépêche de Rome annonce que notre ambassadeur a obtenu du roi d'Italie la promesse que pendant son voyage en France il serait accompagné de la reine.

LA TRAVERSÉE DU DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS A LA NAGE

Londres, 29 mai. — On annonce de Maidstone, que M. Holbein tentera, cet été, pour la troisième fois, la traversée du Pas-de-Calais à la nage. Depuis plusieurs jours, il nage plusieurs heures par jour dans la baie de Memdway.

LES VICTIMES DE LA COURSE PARIS-MADRID

Paris, 29 mai. — Les blessés de Paris-Dadrid vont mieux en général. Il faut noter cependant que le jeune Raffet, victime de l'accident causé par M. Tourand, donne de vives inquiétudes. L'état de M. Lorraine-Barrow empire toujours.

PAQUEBOT PERDU

On sait maintenant que le paquebot la *Ville de Cherbourg*, qui avait à bord onze hommes d'équipage et onze marins destinés à former l'équipage du *Neuilly*, a disparu dans la traversée du Havre à Cherbourg. On a, en effet, repêché le cadavre d'un homme de l'équipage et trouvé divers débris du navire.

UN CONVOI ATTAQUÉ DANS LE SUD-ORANAIS

Paris, 29 mai. — *La Patrie* reçoit d'Oran la dépêche suivante :

Un convoi d'âniers a été attaqué dans les environs de Figuig. Les morts et les blessés sont nombreux. L'artillerie est arrivée par voie rapide.

LE FRÈRE DU SULTAN DU MAROC

Madrid, 29 mai. — Une dépêche de Ceuta dit que le frère du Sultan serait mort empoisonné.

LA LIBERTÉ COMME EN BELGIQUE

Nous demandons aux ministères radicaux-socialistes français d'assurer *A TOUS LES CITOYENS, sans distinction d'opinions ou de croyances,* toutes les libertés dont jouissent, en Belgique, les radicaux et les socialistes sous les ministères catholiques.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Voici la note officieuse communiquée à l'issue du Conseil :

TRAITÉS PERMANENTS D'ARBITRAGE

Le Ministre des Affaires étrangères a fait connaître, au Conseil, les propositions dont il a été saisi, à l'effet de conclure des traités permanents d'arbitrage. Le Conseil continuera, dans sa prochaine séance, l'examen des points soulevés par ces propositions.

LE BUDGET

Le Ministre des Finances a annoncé qu'il sera en mesure de déposer le projet du budget de 1904 vers le 15 juin. L'équilibre du budget est établi sur les bases que proposait le Ministre des Finances.

M. Rouvier prend, dès à présent, des dispositions pour que la distribution en soit faite, aux Chambres, le lendemain du jour, qui suivra le dépôt.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Le projet d'impôt sur le revenu, que prépare le Ministre des Finances, sera déposé à la même époque.

On sait que ce projet a pour but la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, la transformation de l'impôt personnel en un impôt gradué sur les revenus et la création d'un impôt sur les loyers. Le projet crée ainsi des taxes de remplacement et non de superposition.

UN VIF INCIDENT AU SÉNAT

Une altercation entre MM. Combes et Antonin Dubost

Paris, 29 mai. — Une scène des plus violentes s'est produite aujourd'hui dans la salle des conférences. Le Président du Conseil, sortant de la salle des séances et apercevant dans un groupe, M. Antonin Dubost, sénateur, Président du Conseil général de l'Isère et membre très actif du bloc, s'est précipité sur lui et lui reprocha son silence sur les affaires dans lesquelles M. Edgar Combes se trouve mêlé.

M. Antonin Dubost, interloqué par les très vives paroles et les gestes menaçants de M. Combes, répondit qu'il ne savait ce que cela voulait dire.

— Dans certains cas, répliqua le Président du Conseil, le silence équivaut à un acquiescement. Vous avez été mis en cause par M. Pichat, député de l'Isère, vous n'avez rien répondu. En agissant ainsi, vous avez acquiescé au langage de M. Pichat. Votre mutisme est une trahison.

M. Antonin Dubost riposta qu'il ignorait avoir été mis en cause par M. Pichat et il a ajouté :

— Je n'admets pas du reste la conversation sur ce ton et je vous prie de cesser.

Cette riposte fit bondir M. Combes. Des sénateurs s'interposèrent entre lui et M. Antonin Dubost. Alors M. Combes, s'adressant à ces derniers, tous ministériels, s'écria :

— Et puis, vous savez, je vous le dis à tous : Si vous ne me soutenez pas mieux que cela, je m'en vais, car j'en ai assez!

L'attitude du Président du Conseil devenait si violente que ses amis l'entraînèrent dans un bureau voisin.

Après cet incident, des sénateurs de la gauche démocratique se sont réunis et ont demandé à M. Combes quelques explications.

Le Président du Conseil leur a déclaré que M. Antonin Dubost avait connu un fait relatif à l'affaire des Chartreux, et tout à l'avantage de M. Edgar Combes, et que le sénateur de l'Isère avait gardé ce fait secret.

Après cette déclaration, le bureau de la gauche démocratique a décidé que ce groupe ultra-ministériel se réunirait prochainement afin d'examiner s'il y a lieu de provoquer un débat sur la politique générale du gouvernement.

L'AFFAIRE DES CERCLES

Pourquoi oui aux uns, et non aux autres?

Paris, 29 mai. — On sait par la séance d'hier à la Chambre, que deux membres du *Cercle National*, avenue de l'Opéra, MM. Saint-Germain, sénateur, et Christian, directeur de l'Imprimerie Nationale, avaient fait auprès de M. Combes, une démarche concernant l'autorisation de jouer le baccara audit Cercle, fusionné avec le *Cercle Colonial*, et que le Président du Conseil, en dépit d'une réponse négative du Préfet de police à une démarche identique, les avait assurés que l'autorisation déjà existante pour le *Cercle Colonial*, demeurait entière après la fusion.

On assure aujourd'hui qu'avant cette entrevue avec MM. Saint-Germain et Christian, M. Combes avait déjà reçu un très haut personnage venu pour le même objet et auquel il avait opposé une fin de non recevoir absolue.

A quelles considérations a pu obéir, se demande-t-on, le Président du Conseil, en faisant aux seconds émissaires la réponse satisfaisante qu'il avait refusée au premier?

A la suite de ces incidents, deux députés, MM. Brindeau, de la Seine-Inférieure, et Renault-Morlière, de la Mayenne, ont donné leur démission de membres du *Cercle National*. Ce ne seront sans doute pas les dernières.

Une autre version

Paris, 29 mai. — D'après le *Gil Blas*, un fait est désormais acquis : le versement d'une somme de vingt-cinq mille francs à un intermédiaire, par MM. P. R..., et B..., afin d'obtenir une autorisation que la Préfecture de police a refusée. Mais il se pourrait aussi que le Ministre de l'Intérieur fût absolument étranger à tout ceci et que les deux prêteurs aient été abusés par un adroit maquignon d'influences.

LES FÊTES DE ROUBAIX

31 MAI ET 1er JUIN

Nous sommes à la veille des grandes fêtes roubaisiennes. Si le temps est favorable — et il y a tout lieu de croire qu'il le sera, — ces fêtes seront magnifiques. Tout sera prêt ce soir. En ce moment, on met la main aux derniers préparatifs et, demain, la Cavalcade sortira, superbe, artistique et variée, faisant l'admiration de la multitude des curieux. Et tandis qu'étrangers et Roubaisiens applaudiront au passage chars et groupes, il pleuvra... des pièces blanches et des gros sous dans les aumônières et dans les trônes des quêteurs.

LES CHARS ET LES GROUPES

C'est le *Char de la Fraternité* qui portera la Reine des Reines et sept demoiselles d'honneur; il est dû à l'initiative d'un groupe de Sociétés de Secours Mutuels de Roubaix.

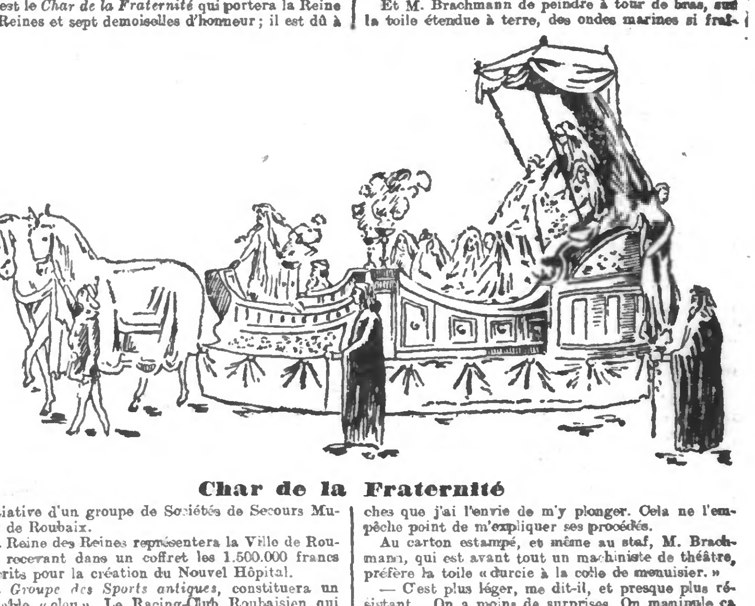

Char de la Fraternité

La Reine des Reines représentera la Ville de Roubaix recevant dans un coffret les 1.500.000 francs souscrits pour la création du Nouvel Hôpital.

Le *Groupe des Sports antiques*, constituera un véritable « clou ». Le Racing-Club Roubaisien qui l'a organisé, avec le concours de l'Iris-Club Roubaisien, du Sporting-Club Roubaisien et de l'Olympique Roubaisien, a fait appel au talent d'un artiste parisien M. Abel Truchet. Avec de pareils éléments, il était facile de faire un cortège important et très original. Par le luxe des costumes et leur variété, ce groupe sera certainement l'un des plus remarqués.

Le *Char de la Chasse*, par le Club Hippique et le Lawn-Tennis sera un autre « clou ». Rien n'a été négligé pour donner à ce groupe tout le pittoresque qui convenait.

—×—

Dans le programme des fêtes de la pose de la première pierre du Nouvel Hôpital de Roubaix, ne figure aucune cérémonie religieuse. Selon l'usage généralement admis, la cérémonie solennelle de la bénédiction aura lieu lors de l'inauguration du nouvel établissement hospitalier.

Char des Sports antiques

VOUS VERREZ DES MERVEILLES!

Comment on fait de l'eau. — Rochers en toile. — Les prodiges de l'Alchimie. — Flammes, fleurs et parfums. — Un char de 5,000 kilogs. — Distillation d'essences et frappe de médailles. — Tout en plâtre sur fil de fer!

Deuxième visite au chantier de M. Hallé, boulevard de Beaurepaire. L'entrepreneur est revenu de Paris et il attend impatiemment deux caisses de décors, costumes, tentures et étoffes de toutes sortes.

— Je veux terminer mes chars ce soir, me déclare M. Hallé, fallut-il travailler toute la nuit. Demain, je n'aurai qu'à terminer l'ornementation, placer les fleurs et les petits motifs.

— Et le Char des Vieilles Etoffes? Et la France?

— La France, elle est en place... Voyez cette superbe figure due à l'ébauchoir de M. Laoust. Quant aux Etoffes, il me manque quelques accessoires, mais, vous ne verrez ce char sous son véritable jour que lorsqu'il portera les jeunes femmes costumées en dames des différents âges, tandis qu'un tisserand moyen âgeux travaillera sur le métier ultra-moderne que m'a prêté l'Ecole des Arts Industriels.

« A propos, n'oubliez pas de dire que les deux officiers d'état-major venus hier ont été enchantés du char de la France et de ses belles figurations guerrières. Il fera de l'effet, celui-là! »

—×—

A l'Hippodrome. Je suis reçu par le sympathique et habile M. Brachmann, décorateur des théâtres de Bruxelles et de Liège.

— Vous tombez mal; c'est à l'Abattoir que l'on *monte* mes chars.

— Ça ne fait rien; je vais aller les visiter.

— Allons ensemble, mais laissez-moi terminer la « bande d'eau » qui doit entourer le Char de l'Aviron.

Et M. Brachmann de peindre à tour de bras, sur la toile étendue à terre, des ondes marines si fraîches que j'ai l'envie de m'y plonger. Cela ne l'empêche point de m'expliquer ses procédés.

Au carton estampé, et même au staf, M. Brachmann, qui est avant tout un machiniste de théâtre, préfère la toile « durcie à la colle de menuisier. »

— C'est plus léger, me dit-il, et presque plus résistant... On a moins de surprises. On manipule ça sur la carcasse du char comme l'on veut... Un peu de couleur et voilà des rochers, des meubles, tout ce qu'on désire. C'est solide et bien fait! Quatre hommes soulèvent aisément un plateau avec sa charge... Ces messieurs en étaient stupéfaits.

...Nous sommes à l'Abattoir. Le « Char de la Chasse » est très avancé. Les animaux sont nombreux et aussi nature que possible, — puisque ce sont de vraies bêtes — empaillées s'entend, — sans ça vous figurez-vous un sanglier fonçant dans la rue Decrême?...

M. Brachmann entend, lui aussi, achever le *montage* cette nuit afin de « peloter », de fignoler le tout demain; car ce décorateur a le goût du détail et son pinceau est toujours en mouvement : Un coup par ci, un coup par là et un tas de choses naissent. O prestige de l'illusion!

Savez-vous avec quoi on fait l'eau dans les rochers? — Avec de la gaze et des filigranes argentés! Bonne recette pour la soif.

—×—

Au fond, me disai-je, staf, carton ou toile, ça se ressemble, et c'est classique. Il me faut maintenant du style flamboyant, de l'art romantique, décadent, exotique, — de l'inédit, quoi! Je trouverai ça, m'a-t-on dit, rue du Lieutenant-Castelin, sur le chantier où l'on bâtit les chars de M. Vaissier.

Eh bien! j'ai trouvé le neuf que je cherchais. Je sors du grand hangar construit *ad hoc*, absolument émerveillé de ce que j'ai vu et entendu.

Les deux chars, l'*Alchimiste* et la *Parfumerie*, sont d'immenses sujets destinés, semble-t-il, à décorer des places publiques. C'est monumental et puissamment original. Comment en serait-il autrement? C'est le distingué sculpteur Laoust qui les a composés avec fougue et maîtrise sur les indications personnelles de M. Vaissier.

Je me garderai bien de les décrire, ces deux chars superbes, d'abord parce que cela déflorerait votre plaisir de demain, et ensuite parce que vous les trouverez suffisamment décrits dans le *Programme officiel* complet des Fêtes.

Maintenant, si ça peut vous intéresser, sachez que *L'Alchimiste* pèsera près de 5.000 kilogs et *La Parfumerie* plus de 3.000.

Apprenez en outre, que ça revient à peu près à

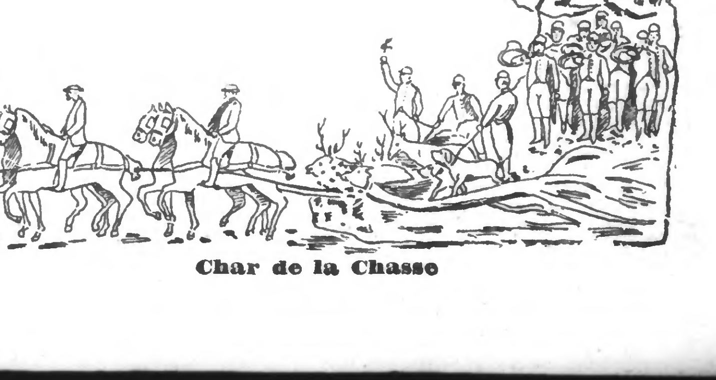

Char de la Chasse